

Initiatives ministérielles

Le ministre a parlé d'un montant forfaitaire qui serait accordé à ceux qui touchent moins de 27 000 \$—du moins c'est le chiffre que j'ai cru entendre car il parlait assez vite. Cela représente quelque 35 000 employés.

Et les 120 000 autres fonctionnaires qui travaillent pour le gouvernement, eux? Le ministre est-il sérieux lorsqu'il dit s'attendre à ce que le syndicat accepte de monter les travailleurs les uns contre les autres ou que le syndicat accepte une proposition qui touche 35 000 personnes, mais en exclut 120 000 autres? Le ministre croit-il sincèrement qu'un négociateur syndical peut présenter cette offre à ses membres avec l'espoir qu'ils l'accepteront? Si le ministre connaît si bien les négociations collectives, j'ai beaucoup de mal à me faire à l'idée qu'il puisse croire que c'est possible.

Le ministre a parlé du principe «à travail égal, salaire égal» et de montants forfaitaires. C'est louable. Je suis heureux que le ministre croit à ce principe. S'il en est ainsi, je voudrais savoir si le ministre va retirer l'appel du gouvernement contre la décision rendue à ce sujet par la Commission des droits de la personne.

Le ministre a dit que le Conseil du Trésor avait amélioré les avantages sociaux. À ce propos, je fais mienne la question du député du Parti libéral qui voulait savoir si ces avantages allaient être incorporés dans la convention collective ipso facto ou seulement une fois ce projet de loi adopté.

Le ministre a dit que les sommes nécessaires à la bonification des avantages sociaux seraient prises à même le budget des ministères. Je voudrais savoir si le ministre entend par là que cela entraînera des pertes d'emplois.

Le Conseil du Trésor a fait passer une annonce dans les journaux cette fin de semaine qui portait le titre suivant: L'offre que l'Alliance de la Fonction publique du Canada a repoussée. Je suggérerais au ministre de rencontrer les représentants de l'Alliance de la Fonction publique et d'examiner les propositions du syndicat.

• (1250)

Le ministre a affirmé que la grève compromettrait la sécurité nationale et que le syndicat refusait d'accepter la meilleure offre que puisse faire l'employeur. Assurément, le ministre serait à tout le moins disposé à examiner l'offre du syndicat.

Si le ministre ne l'est pas, nous devons conclure qu'il a une autre idée en tête et qu'il ne négocie pas avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada. En fait, j'oserais prétendre que cet autre objectif du ministre est de se gagner l'appui moral et la sympathie de la population, moyen cynique et détourné s'il en est d'imposer sa

volonté à tous les groupes du secteur public, qu'ils soient en train de négocier ou pas, qu'ils soient syndiqués ou non, y compris la GRC, les Forces canadiennes, le SCRS et d'autres qui figurent sur une liste de trois pages.

Je crois que le temps est venu pour le ministre de montrer à quelle enseigne il loge et de cesser de leurrer la population sur ses véritables intentions. Comme dernière question de ma présente intervention, je souhaiterais demander au ministre s'il poursuit effectivement un autre objectif, notamment celui de faire adopter le projet de loi de manière à mâter toute la fonction publique, et pas seulement les membres de l'Alliance?

M. Loiselle: Monsieur le président, je me demande si le président de l'AFPC se trouvait dans le bureau de la députée quand il a décidé, en réponse à notre dernière proposition, de déclencher de nouveau la grève.

Non? Eh bien, il n'en était sûrement pas loin, d'après ce que j'ai su.

Ce n'est pas nous qui avons pas quitté la table de négociations, mais l'AFPC. Nous avons fait des offres jeudi soir et le lendemain. En guise de réponse, ils ont fait la grève. Nous avons supposé que notre offre n'était pas acceptable à leurs yeux et nous nous sommes demandé quel autre choix nous avions.

Nous nous étions entendus. Ils disent avoir de nouvelles propositions maintenant. Nous avons négocié pendant 90 jours avant la grève. Nous avons tenu 35 séances de négociations intensives la semaine dernière à de nombreuses tables. Où étaient ces offres? Je trouve un peu bizarre qu'il puisse soudain y avoir de nouvelles offres qui seraient acceptables.

M. Bean savait exactement, avant la reprise des négociations, quelle était notre position. Nous avons dit que notre marge de manoeuvre était limitée, mais que nous ferions notre possible pour aborder les choses d'une façon positive. C'est ce que nous avons fait. Il ne semble pas possible de concilier nos offres et les demandes de M. Bean. C'est pourquoi nous n'avons pas le choix et que nous devons présenter la loi spéciale.

La députée a dit qu'elle n'a jamais vu un employeur agir d'une manière aussi provocante. Je pourrais vous donner le nom de dizaines d'employeurs qui ont dû licencier leurs employés partout au Canada.

Des voix: Nommez-les.

M. Loiselle: Les finances de ces employeurs étaient dans un bien meilleur état que les nôtres. Nous avons une dette de 400 milliards de dollars et un déficit de 30 milliards de dollars. Nous essayons depuis quelques années de comprimer les dépenses en vue de réduire ce déficit.